

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 10
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023_040

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) Brigitte FROMONT

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Date de l'affichage : 17 juillet 2023

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'« ESPACE SANS TABAC » DE L'AIRE DE JEUX DES GUILLERMINES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal a décidé d'aménager l'aire de jeux dans le lotissement des Guillermines,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de faire de cette aire de jeux un espace sans tabac, Considérant qu'il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec la Ligue contre le Cancer pour « l'espace sans tabac » de l'aire de jeux des Guillermines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Ligue contre le Cancer pour « l'espace sans tabac » de l'aire de jeux des Guillermines, ainsi que tout document relatif à cette opération.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bernard REY

**Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAMBERT**

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 26/07/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210103896-20230724-D2023_040-DE
Date de télétransmission : 26/07/2023
Date de réception préfecture : 26/07/2023